

GUIDE SANTÉ ET SÉCURITÉ

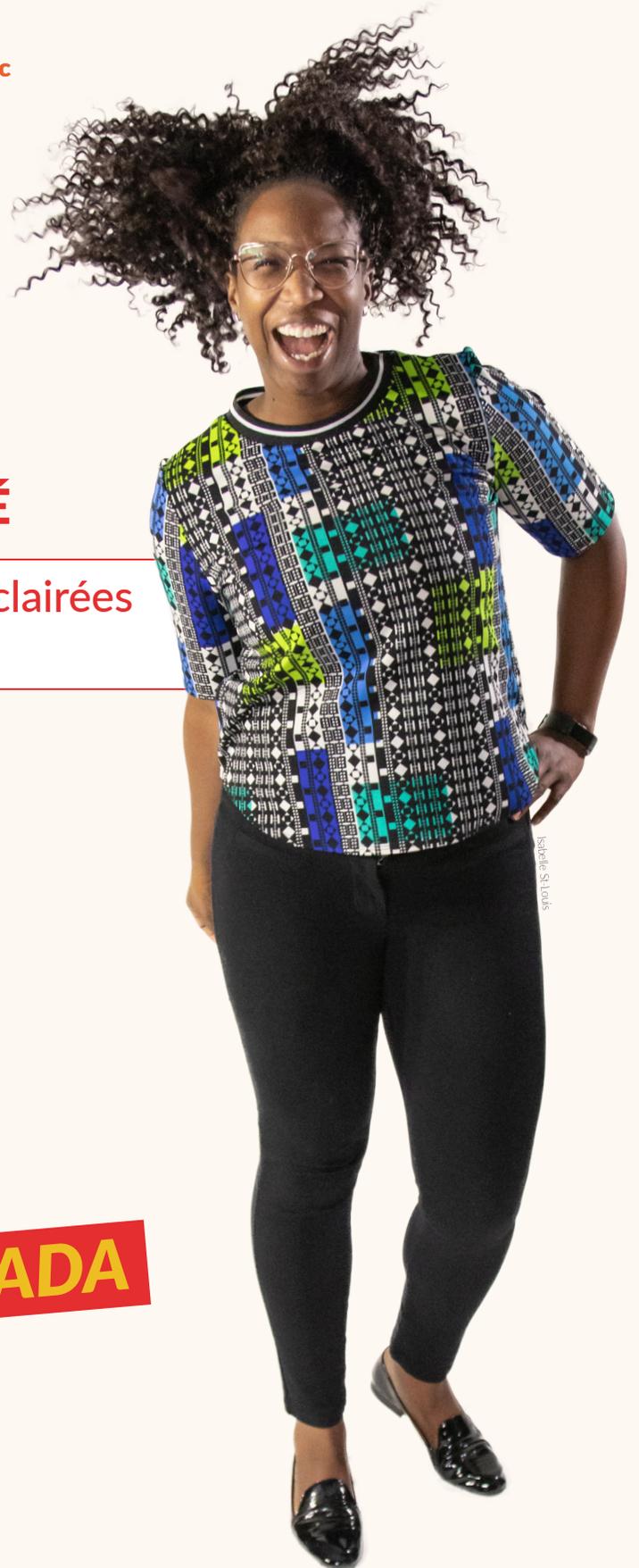
→ Prendre des décisions éclairées
pour un séjour en santé

Pour les projets de mobilité

AU QUÉBEC

et

AU CANADA



1

INTRODUCTION

ANTICIPEZ LE DÉPÔT DE VOTRE PROJET

Il est important de lire le présent document avant de déposer un projet auprès de LOJIQ - Les Offices jeunesse internationaux du Québec.

La nouvelle situation sanitaire mondiale, due à la maladie à coronavirus (COVID-19), peut entraîner des changements soudains dans les règlements internes des provinces, des territoires et du pays.

Ce guide permet de vous poser les bonnes questions afin d'élaborer un projet qui vous est adapté. Vous pourrez ensuite prendre des décisions éclairées et voyager en santé.

LOJIQ est un allié afin de vous aider à demeurer en bonne santé pendant votre projet. Il est aussi de votre responsabilité de veiller à votre bien-être, de vous informer et de respecter les conditions sanitaires en vigueur.

lojiq a élaboré ce guide en collaboration avec **Aléas**

Pour la rédaction de ce guide, LOJIQ a souhaité travailler en collaboration avec Aléas, une firme qui accompagne les organisations canadiennes dans la mise sur pied de plans de sécurité à l'international qui protègent les voyageurs.

2

AVANT DE PARTIR

INFORMEZ-VOUS

Consultez les sites gouvernementaux et internationaux pour connaître la situation sanitaire avant de soumettre un projet.

Prévoyez vos déplacements

Consultez les sources d'information officielles :

- Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Restrictions de déplacement et mesures sanitaires des provinces et des territoires (avec carte interactive)
- Règlements en matière de déplacement entre provinces et territoires
- Mesures sanitaires en vigueur au Québec et carte des paliers d'alerte
- Moyens de transport où des cas de COVID-19 ont été rapportés

À savoir...

Si, pour votre projet, vous devez vous déplacer par autobus, train, bateau, avion ou par tout autre transport public, prenez soin de vous informer des mesures sanitaires à bord.

Les déplacements au sein d'une même province pourraient être limités en raison des différents paliers d'alerte.

Informez-vous sur la situation locale

Gouvernement du Canada :

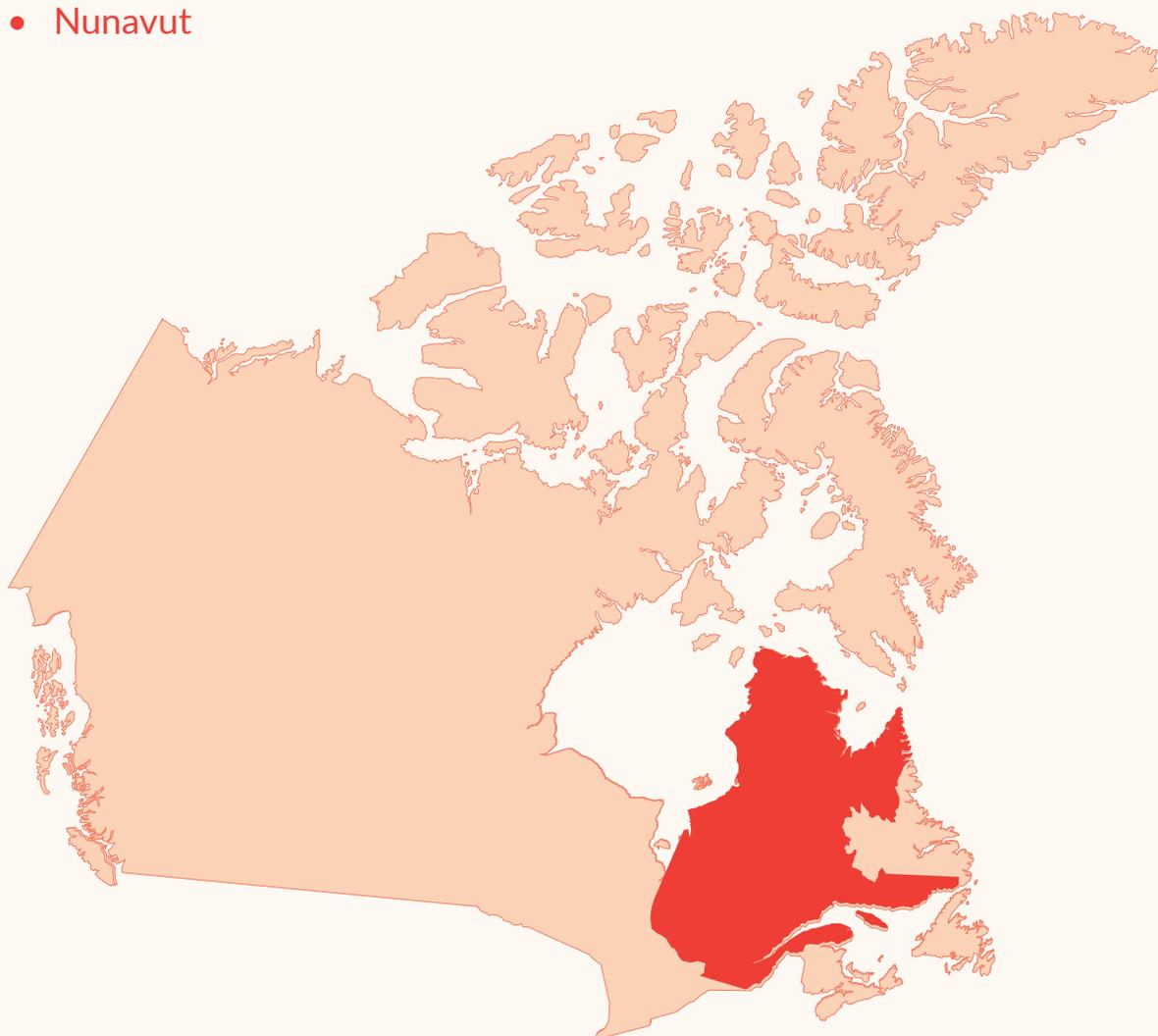
- Gouvernement du Canada

Provinces et territoires :

- Alberta (en anglais)
- Colombie-Britannique
- L'Île-du-Prince-Édouard
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon

À savoir...

Certaines provinces ou certains territoires pourraient exiger un test PCR négatif et une quarantaine à l'arrivée. Il est de votre responsabilité d'organiser la logistique concernant ces exigences et d'en assumer les frais.



PRENEZ L'ASSURANCE **QU'IL VOUS FAUT**

LOJIQ exige que tous les participants qui séjournent à l'extérieur du Québec durant leur projet disposent d'une assurance voyage qui couvre, entre autres, les risques dus à la COVID-19.

Attention, les couvertures d'assurance peuvent comprendre des restrictions et des exclusions.

Au Québec et au Canada, de nombreuses régions ne sont pas desservies par les soins paramédicaux d'urgence (comme une ambulance). Réfléchissez à vous doter d'une assurance additionnelle pour avoir accès à un transport médical d'urgence (avion ou hélicoptère par exemple).

Si votre projet se déroule en région éloignée, il est pertinent de suivre un cours de premiers soins en région éloignée. Savoir prendre en charge votre santé et vos blessures mineures pourrait éviter le recours à des services médicaux d'urgence.

À savoir...

Ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux et territoriaux ne mettent en place des mesures d'évacuation ou de rapatriement entre les provinces et les territoires canadiens.

Dans le cas d'une nouvelle vague de COVID-19, la décision de revenir à la maison vous appartiendra et sera à vos frais. Lisez bien votre police d'assurance pour connaître les différentes clauses.

SÉJOURNEZ DANS DES COMMUNAUTÉS **ÉLOIGNÉES ET VULNÉRABLES**

De nombreuses communautés n'ont pas facilement accès à des services hospitaliers. Il est donc très important de respecter les mesures sanitaires et de s'assurer de ne pas transporter le virus de la COVID-19 avec soi.

À savoir...

Certaines communautés peuvent décider de fermer l'accès à leur territoire.

Il est recommandé de faire un test PCR 72 heures avant le départ pour votre destination éloignée. Ne vous déplacez jamais avec un résultat de charge virale positif.



SUR PLACE

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LA COVID-19

En tant que citoyens, nous avons tous un rôle dans la non-transmission du virus. Il est de la responsabilité du participant de s'informer et de respecter les conditions sanitaires en vigueur.

Modes de transmission

- Contact avec des gouttelettes projetées dans l'air;
- Mains infectées (par le toucher d'une surface infectée) portées à la bouche ou aux yeux.

Symptômes

Beaucoup de symptômes associés à la COVID-19 sont aussi des symptômes d'autres maladies : fièvre, toux sèche, courbatures, maux de tête, perte de goût ou d'odorat, éruption cutanée, décoloration des doigts ou des orteils, etc. Il est donc important de passer un test de dépistage au moindre doute.

Personne contagieuse

- 5 jours avant la présence de symptômes;
- Pendant la présence de symptômes;
- Toute personne atteinte, mais asymptomatique.

À savoir...

Les connaissances scientifiques sur la maladie à coronavirus (COVID-19) évoluent constamment.

LOJIQ suit les recommandations du gouvernement relativement aux consignes sanitaires en vigueur et exige que vous vous y conformiez.

LOJIQ privilégie une occupation simple dans les lieux d'hébergement.

Si vous pensez avoir le virus de la COVID-19 ou si vous avez été en contact avec une personne infectée

- Isolez-vous immédiatement et évitez tout déplacement.
- Contactez LOJIQ, et tenez-nous informés de l'évolution.
- Conformez-vous aux règles et contrôles en vigueur.
- Contactez votre compagnie d'assurance afin de connaître les procédures et les frais couverts. Au besoin, tenez-la informée de toute évolution de la situation.
- Effectuez un test de dépistage de la COVID-19 par RT-PCR avant tout nouveau voyage et emportez le résultat avec vous.
- Obtenez du soutien psychologique au besoin.

Réduisez les risques de contracter le virus

- Gardez une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes dans les lieux publics;
- Utilisez un équipement de protection approprié (couvre-visage, masque de procédure, etc.);
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydroalcoolique.

Vaccination

La vaccination n'est pas obligatoire. Les études scientifiques démontrent qu'une personne vaccinée a moins de chance de contracter la COVID-19, de transmettre le virus, de développer des symptômes ou de décéder. Nous recommandons de vous faire vacciner (deux doses) avant le départ pour faciliter les démarches, vous protéger, protéger votre milieu d'accueil et pouvoir bénéficier de mesures sanitaires allégées.

VOTRE PARTENAIRE D'ACCUEIL ET VOUS

L'ensemble des lieux dans lesquels les activités de votre projet se déroulent doivent vous permettre de respecter les mesures sanitaires dictées par les gouvernements.

Il est de la responsabilité de votre partenaire d'accueil d'aménager les lieux en conséquence et d'assurer le respect des consignes. Toutefois, si votre partenaire ne respecte pas ses obligations, vous avez le droit de refuser de travailler dans des conditions non sécuritaires. Si le cas se présente, avertissez LOJIQ à l'adresse suivante : urgence@lojq.org

EN CAS D'URGENCE

LOJIQ demande à être informé rapidement lorsqu'une des situations suivantes se présente :

- Vous avez des symptômes de la COVID-19 ;
- Vous obtenez un résultat positif à la COVID-19 ;
- Votre partenaire d'accueil n'offre pas des conditions sécuritaires (lieu de travail, hébergement, transport) ;
- Les conditions sanitaires et les risques liés à la COVID-19 ont évolué négativement dans votre environnement et :
 - Vous souhaitez rentrer à la maison.
 - Vous devez évacuer la province ou le territoire de votre projet.
 - Votre lieu de projet ferme et n'offre pas la possibilité de poursuivre de manière virtuelle.

À savoir...

*Utilisez l'adresse suivante pour contacter LOJIQ :
urgence@lojq.org*

S'il n'y a pas d'urgence, contactez la personne en charge de votre projet par courrier électronique.



À RETENIR

- Faites preuve de prudence pour ne pas être infecté ni infecter les autres. Ce virus est mortel.
- Le virus doit être en contact avec les muqueuses (nez, bouche, yeux, etc.) pour infecter une personne. Les connaissances actuelles ne permettent pas de préciser avec exactitude le mode de transmission de la COVID-19.
- Toute personne est potentiellement porteuse du virus.
- Ce ne sont pas toutes les personnes atteintes de la COVID-19 qui ont des symptômes.
- Au moindre doute sur votre état de santé, faites-vous tester et isolez-vous.
- Si vous considérez que les consignes ne sont pas suffisantes pour votre sécurité (distanciation physique, par exemple), vous pouvez adopter celles qui vous conviennent.
- Votre partenaire d'accueil pourrait exiger que vous soyez vacciné pour participer à un projet ou à un événement. Renseignez-vous avant de déposer votre projet à LOJIQ.
- Rapportez à LOJIQ toute situation qui mettrait votre santé, ou celle d'autres participants, à risque.
- Informez-vous auprès de sources fiables pour élaborer votre projet et tout au long de sa réalisation.
- Informez-vous sur le palier d'alerte en place dans la région envisagée pour votre projet et assurez-vous que les non-résidents sont autorisés.
- Pensez à ajouter les sources d'information gouvernementales dans les favoris de vos appareils mobiles.
- Enregistrez le numéro de téléphone d'urgence de votre assureur dans vos contacts de cellulaire avec le numéro de votre police d'assurance.
- Numérisez vos documents d'assurance et sauvegardez-les sur un Cloud. Donnez en un exemplaire à votre contact d'urgence à la maison.

10 QUESTIONS À VOUS POSER

1. *Suis-je suffisamment informé sur la situation sanitaire dans les lieux où se déroulerait mon projet ?*
2. *Est-ce que ma condition de santé physique et psychologique me permet d'entamer un projet ?*
3. *Est-ce que ma couverture d'assurance maladie, de voyage, de soins médicaux d'urgence est suffisante pour mon projet de mobilité ?*
4. *Est-ce que je sais ce que je dois faire si un de mes proches ou moi-même avons des symptômes de la COVID-19 ?*
5. *Est-ce que je sais comment rester informé sur les conditions et mesures sanitaires ?*
6. *Suis-je prêt à annuler mon projet, le retarder ou le réaliser dans une autre région ?*
7. *Est-ce que le partenaire qui m'accueille me permet de réaliser mon projet en sécurité ?*
8. *Suis-je prêt à quitter mon projet si les mesures sanitaires ne me semblent plus adéquates ?*
9. *Ai-je les informations pour contacter les bonnes personnes en cas d'urgence ?*
10. *Ai-je le sentiment que mon projet va se dérouler en toute sécurité ?*

Si vous n'êtes pas à l'aise avec votre réponse à une ou plusieurs de ces questions, prenez le temps de repenser à votre projet. N'oubliez pas que vous avez le droit de refuser de participer à un projet, de quitter un projet et de demander des ajustements quant au respect des mesures sanitaires.



Les Offices jeunesse internationaux du Québec

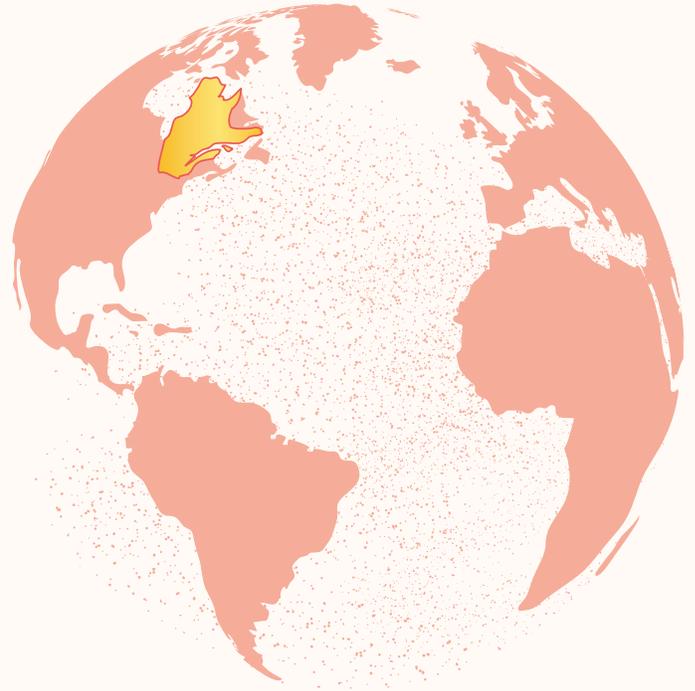
Office franco-québécois pour la jeunesse
Office Québec-Monde pour la jeunesse

CONTACTEZ-NOUS !

514-873-4255
1 800-465-4255
info@lojiq.org

Bureau de Montréal
934, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (QC) H2L 2E9

Bureau de Québec
200, chemin Sainte-Foy, bur. 1.20
Québec (QC) G1R 1T3



RETROUVEZ NOS OPPORTUNITÉS

en ligne

lojiq.org

sur nos réseaux sociaux

